



table de concertation
des organismes au service
des personnes réfugiées et immigrantes

TCRI

Projet : «*Agissons ensemble pour contrer les violences faites au nom de l'honneur au Québec : collaborations pluridisciplinaires et stratégies intersectorielles autour des processus de détection, de prévention et d'intervention*»

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX FILLES AU NOM DE « L'HONNEUR »

Évaluation des besoins et détermination des pratiques prometteuses pour lutter contre les violences basées sur l'honneur (VBH) dans la collectivité

Rapport d'analyse provisoire - Décembre 2014



Condition féminine
Canada

Status of Women
Canada

Table des matières

Partie 1 : Problématique des Violences Basées sur l'honneur et mise en œuvre du projet

I – Introduction

II – Problématique

- a- Contexte du projet
- b- Objectifs
- c- Terminologie
- d- Angle d'approche

III – Mise en œuvre

- a- Mobilisation des groupes communautaires et création de partenariats
 - a.1 Recherche sur les acteurs
 - a.2 Contacts et recrutements des partenaires au Québec
- b- Arrimage des projets sur les VBH et rencontres tripartites (TCRI, CSAI, Bouclier d'Athéna)
- c- le comité multisectoriel interdisciplinaire de la TCRI
- d - la rencontre préparatoire élargie des 23 et 24 avril 2014, à Montréal

Partie 2 : Constats des besoins

IV – Évaluation des besoins et recommandations

- a- Analyse des VBH selon l'ACS : premiers constats
- b- Les besoins des intervenant-e-s à Montréal
- c- Les besoins des femmes concernées à Montréal
- d- Constat dans les régions (Laval, Gatineau, Québec, Sherbrooke)
 - d.1 les points communs
 - d.2 les spécificités régionale
 - d.3 Ce qui existe déjà

- e- Exemples de politiques au niveau international
 - e.1- la Grande Bretagne
 - e.2- les Pays Bas
 - e .3 - la Belgique
 - e. 4 - la Suède
 - e. 5 - ONU femmes
 - e. 6- le conseil de l'Europe
 - e. 7 - Une réponse de la société civile : La fondation suisse SURGIR

V – Conclusion provisoire : synthèse des recommandations des femmes concernées et des intervenant-e-s

Annexe

Sigles et abréviations utilisés :

ACS : Analyse comparative entre les sexes

BA : Bouclier d'Athéna

Les Centre de la Jeunesse et de la famille Batshaw

CSAI : Centre Social d'Aide aux Immigrants

CFC : Condition Féminine Canada

CSF : Conseil du Statut de la Femme (au Québec)

CRIEC : Centre de Recherche en immigration, Ethnicité et Citoyenneté (UQAM – Université du Québec à Montréal)

DPJ : Direction de la Protection de la Jeunesse

GSM : Global System for Mobile

LPJ : Loi de Protection de la Jeunesse

GRC : Gendarmerie Royale Canada

MGF : Mutilations génitales féminines – Entité pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

MICC : Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (devenu le MIDI)

ONU Femmes : Organisation des Nations Unies

RAFIQ : Réseau d'Action pour l'égalité des Femmes Immigrées et Racisées

SALCO : South Asian Legal Clinic of Ontario

SPVM : Service de Police de la Ville de Montréal

TCRI : Table de Concertation des organismes au service des personnes Réfugiées et Immigrantes

VBH : Violences Basées sur l'Honneur

Partie 1 : Problématique des Violences Basées sur l'honneur et mise en œuvre du projet

I– Introduction

Ce rapport d'analyse fait un premier bilan, après une année de mise en œuvre, des avancées réalisées dans le cadre du projet porté par la TCRI : «Prévenir et réduire la violence faite aux femmes et aux filles, au nom de l'honneur».

Il met l'accent sur l'évaluation des besoins et les pratiques prometteuses, les lacunes, en matière de prévention, de détection et d'intervention, identifiés lors des différentes rencontres et activités organisées avec les partenaires, les intervenant-e-s et les femmes, sur la première année du projet.

Il s'appuie notamment sur les informations recueillies lors des réunions avec les partenaires dans le cadre du comité multisectoriel sur les Violences basées sur l'honneur (VBH) mis en place par la TCRI, celles du comité tripartite avec les partenaires travaillant actuellement sur cette thématique (TCRI- CSAI – Bouclier d'Athéna), et celles des femmes concernées qui ont accepté de livrer leurs témoignages.

Notre réflexion est également le fruit de la rencontre élargie organisée par la TCRI le 23 et 24 avril dernier à Montréal « Les VBH, comprendre pour agir », laquelle a permis de faire un premier état des lieux, des besoins et des pratiques en cours, tant du point de vue des intervenants, institutions, que des femmes concernées, à Montréal et dans les régions (Laval, Québec, Gatineau, Sherbrooke), ainsi qu'en Alberta et en Ontario. La synthèse de ces journées est l'objet d'un autre rapport. Sans omettre bien sûr, les apports des diverses recherches et expérimentations que nous avons observées au niveau national et international dans le champ des VBH, lesquels ont contribué à enrichir notre réflexion et élargir notre champ de vision.

II - Problématique

a- Contexte du projet

Le projet sur les violences basées sur l'honneur (VBH) confié à la TCRI intervient dans un contexte québécois marqué par le procès de l'affaire Shafia, laquelle a défrayé la chronique dans les années 2011-2012. En effet, en 2009, 4 femmes de la famille Shafia (dont 3 jeunes filles et la première épouse de leur père) ont été assassinées par le père, le frère et la mère des jeunes filles, « au nom de l'honneur ».

Ce qui est particulièrement troublant, c'est que la situation de violences vécues par les filles de la famille Shafia était connue de presque toutes les intervenantes : les professeures, la direction de l'école, un centre d'accueil pour femmes en détresse, des travailleuses sociales, la DPJ, la police de Montréal, tous avaient été alertés par les filles elles-mêmes, ce qui n'a pas empêché un dénouement tragique. Quelles leçons en avons-nous tirées ?

La première, c'est la nécessité d'étudier le phénomène des VBH afin de mieux outiller les diverses intervenant-e-s et de pouvoir mieux identifier les signes annonciateurs, de mieux prévenir. La seconde, c'est de développer des coopérations multisectorielles entre les acteurs confrontés à cette problématique. D'ailleurs, beaucoup de pays préconisent la collaboration multisectorielle désignée comme une pratique incontournable. Les VBH sont un problème complexe qui requiert une collaboration et une harmonisation efficaces, entre les différents partenaires interpellés par les situations vécues par les victimes de VBH.

b- Objectifs

L'objectif central du projet de la TCRI est d'améliorer la détection, la prévention et l'intervention dans le champ des VBH, afin de protéger plus efficacement les femmes et les filles, victimes ou à risques, au Québec.

Les groupes ciblés par le projet sont parmi les plus à risques, originaires du Moyen Orient, du Maghreb, d'Asie du Sud et d'Afrique sub-saharienne, tout en sachant qu'aucun groupe ou communauté n'est complètement à l'abri du phénomène.

La première étape du projet a été celle de la construction d'une culture commune et de la réalisation d'un état des lieux autour de la question des VBH, avec les partenaires, les femmes, les intervenant-e-s. Elle s'est accompagnée d'une réflexion sur les besoins et pratiques actuels, les lacunes. Elle a été rendue possible par la collaboration entre les organismes, institutions et les femmes concernées, afin de trouver ensemble des solutions, des stratégies. Dans notre vision, le rôle du Comité multisectoriel de la TCRI est stratégique, et les femmes concernées porteuses des solutions.

La deuxième étape à l'automne 2014, est celle de la production d'un répertoire des bonnes pratiques existantes ou à mettre en œuvre, pour chacun des axes (détection-prévention-intervention), dans les 5 régions du projet. La 3^e étape est consacrée à la formation des intervenant-e-s et des femmes, tout en continuant à travailler sur les stratégies multisectorielles.

C- Terminologie

Nous nous sommes appuyées sur l'avis du Conseil du Statut de la Femme (CSF) paru en 2013, « Les crimes d'honneur : de l'indignation à l'action », et sur la revue de littérature dans le domaine.

Selon les organismes ou les pays, on parle tantôt de « violence liée à l'honneur », de « crimes d'honneur » ou « dits d'honneur », de « fémicide » ou « féminicides ». Ces diverses appellations font référence aux violences subies par les femmes au nom de l'honneur de la famille ou d'une communauté, lesquels entendent exercer un contrôle sur les femmes, et en particulier sur leur sexualité. Cependant, les notions de « fémicide » ou « féminicide » ne sont pas appropriées, car elles ne font en aucun cas référence à l'honneur.

A titre d'exemple, « Violence liée à l'honneur » englobe toute forme de violence mentale ou physique perpétrée collectivement, en réaction à une menace d'atteinte à l'honneur d'une femme ou d'un homme, et donc de la famille de celle/celui-ci, et dont le monde extérieur est, ou risque d'être, au courant.» (Ferwerda et Van Leiden, 2005). **Le terme «violence liée à l'honneur» renvoie à un continuum de formes de violence** où la prévention ou la réparation d'une atteinte à l'honneur sexuel et familial – dont le monde extérieur est au courant ou risque de l'être – constitue le motif principal. Il peut s'agir de l'honneur d'un individu, de la famille ou de la communauté. La violence peut émaner ou être soutenue par plusieurs personnes et être tournée vers plusieurs victimes (Rapport de recherche de l'UvL et U. Gent, 2011).

Les «**crimes d'honneur**» quant à eux, sont des actes de violence, le plus souvent des meurtres, commis par les membres masculins d'une famille à l'encontre de ses membres féminins, lorsqu'ils sont perçus comme cause de déshonneur pour la famille toute entière (Human http://fr.wikipedia.org/wiki/Human_Rights_Watch Rights Watch, 2002). Les spécialistes s'accordent pour dire que le « **crime dit d'honneur** » est un meurtre prémédité ou non-prémédité d'une sœur, mère, fille, ou cousine par un ou plusieurs membres, habituellement de genre masculin, du groupe de parenté, faisant suite à une actuelle ou présumée inconduite de nature socio-sexuelle, laquelle est perçue comme faisant gravement honte à la famille, souille leur honneur et requiert la mort de l'agent déshonorant comme seul mécanisme de restauration de l'honneur familial entaché (Abu-Odeh, 2000; Sev'eret Yurdakul, 2001; Nanes, 2003).

Enfin, pour le **Conseil de l'Europe**, le concept de «**crimes dits "d'honneur"**» recouvre toute forme de violence à l'encontre des filles et des femmes (plus rarement des hommes et des garçons), au nom de traditionnels codes d'honneur, exercée par des membres de la famille, des mandataires ou par les victimes elles-mêmes. Les crimes dits «d'honneur» constituent une violation grave des droits de la personne qui les subit. »

Pour notre part, nous avons retenu le terme « Violences Basées sur l'Honneur - VBH », parce qu'il est beaucoup plus large que celui de « crimes d'honneur » ou « crimes dits d'honneur ». VBH est d'ailleurs d'usage courant au Royaume Uni (HBV- Honour Based Violence) et dans d'autres pays, et présente l'avantage de distinguer le meurtre (Honour killing) des autres formes de violences liées à l'honneur (avis du CSF, 2013 : 20-21).

La terminologie « violences basées sur l'honneur - VBH », a été adoptée par le comité multisectoriel de la TCRI, suite à la présentation de l'avis du CSF publié à l'automne 2013. Ce rapport présente la problématique des violences commises au nom de l'honneur et rappelle que L'ONU Femmes recommande l'adoption d'une définition assez large pour englober diverses formes de violences justifiées par l'honneur, et que toute définition de la violence commise au nom de l'honneur devrait comporter trois éléments clés :

- 1) un pouvoir de contrôle sur la conduite d'une femme;
- 2) la honte ressentie par un homme qui a perdu ce pouvoir de contrôle;
- 3) et une pression de la collectivité ou de la famille qui contribue à aggraver cette honte ou à vouloir l'effacer.

Cependant, l'appellation VBH même si elle facilite la désignation du phénomène, ne permet pas d'en parler directement avec les femmes concernées. En effet, l'expérience d'acteurs de terrain confirme que cette question ne peut être abordée de manière frontale. Il faut d'abord créer un climat de confiance qui demande des stratégies et du temps. **Mais de par leurs caractéristiques, les VBH nécessitent des formes d'action et des moyens d'intervention spécifiques.**

En résumé, voici les caractéristiques spécifiques des VBH :

- **Le mobile** de la violence ou du crime (la femme est considérée comme ayant déshonoré la famille ou le groupe)
- **La planification** (le crime est prémédité et utilisé comme menace afin de contrôler les femmes)
- **la durée de la menace** : elle ne s'éteint pas avec le temps
- **l'ostracisation de la victime** par tout un groupe ou communauté, et rendue responsable du sort d'autres membres de la famille
- **la multiplicité des agresseurs** : ce n'est pas seulement une personne qui agit, mais plusieurs membres d'une famille (le père, la mère, les sœurs, les frères, les cousins, les oncles, les grands-pères) ou d'un groupe communautaire. De plus, la famille élargie fait pression sur la famille directe et la communauté est souvent complice. Elle dénonce les comportements jugés répréhensibles et aide parfois la famille à retrouver la femme en cas de fuite.
- **L'intensité de la violence et de ses formes** : plus de la moitié des crimes répertoriés font état de pratiques très violentes (décapitation, éventration, gorge tranchée, brûlure à l'acide, lapidation, étouffement avec tortures, immolation par le feu, coup de hache). La famille et la communauté tendent à légitimer le crime d'honneur.
- **L'héroïsation des criminels** : les auteurs du crime sont souvent considérés comme des héros aux yeux de leurs proches. Les meurtriers ne montrent que rarement du remord. Ils se considèrent d'avantage comme victimes du comportement de la femme. Il y a un sentiment de devoir accompli en restaurant l'honneur de la famille.

C- Angle d'approche

Force est de constater que nous ne sommes encore qu'au début de la connaissance du phénomène des VBH ainsi que des pratiques d'interventions particulières qu'elles nécessitent.

En effet, les VBH rapportés par les médias canadiens au cours des dernières années, dont les meurtres, sont encore une réalité souvent méconnue au Québec. L'avis du CSF réalisé en 2013, est rappelons-le, le premier travail de grande ampleur réalisé sur cette question et diffusé assez largement au Québec. Sur le terrain, la problématique des VBH n'est pas toujours connue par les intervenant-e-s et il est donc difficile de les détecter, aborder, traiter.

Par ailleurs, il a été constaté que le premier défi lié aux VBH et touchant diverses communautés soumises aux valeurs patriarcales, est celui du déni lié à la peur de la stigmatisation. Le second défi est celui de l'intervention, qui doit tenir compte des risques accrus liés à l'honneur pour assurer la sécurité des victimes, tout en évitant le double piège du racisme, et du relativisme culturel.

L'approche de la TCRI et de son comité multisectoriel s'inscrit dans une perspective à la fois féministe et antiraciste, attentive à éviter la stigmatisation des groupes concernés. Nous sommes également en faveur du refus du relativisme culturel, et pour l'égalité des droits à part entière des femmes et des filles concernées ou susceptibles de l'être, sans distinction d'origine ou d'appartenance culturelle.

III – Mise en œuvre

La mise en œuvre du projet a été assurée par le volet femmes de la TCRI, la coordonnatrice et la chargée de projet, appuyée par les conseils du comité multisectoriel.

a- Mobilisation des groupes communautaires et création de partenariats

a.1 Recherche sur les acteurs

Nous avons effectué une recherche sur les acteurs des VBH au Québec et au Canada, en nous appuyant principalement sur l'avis du CSF et la presse. Nous avons également observé les expériences menées par des organismes au Canada, notamment en Ontario (SALCO), et en Alberta (GRC). Au niveau international, l'expérience de plusieurs pays a été examinée: Suède, Suisse, Belgique, Grande Bretagne, Pays Bas.

a.2 Contacts et recrutement des partenaires au Québec

Cette action a débuté dès l'été 2013, 39 organismes des différents secteurs concernés par la problématique des VBH (police, santé, services sociaux, éducation), ainsi que plus d'une trentaine de maisons d'hébergement ont été contactés, dans les 5 régions de l'étude.

Le recrutement des femmes victimes ou témoins et la constitution d'une banque d'interprètes ont été réalisés.

Le recrutement des femmes a été fait par une femme du RAFIQ (Réseau d'Action pour l'égalité des Femmes Immigrées et Racisées), d'origine Kurde.

35 maisons d'hébergement ont été contactées. 3 interprètes recrutées (Arabe, Turc, Persan, Français, Anglais). 9 femmes ont finalement accepté de témoigner. Une synthèse de ces témoignages a été lue lors de la journée préparatoire élargie du 24 avril 2014, par des comédiennes québécoises de la compagnie « les vidanges en cavale ». Ces femmes ont émis des recommandations qui sont présentées dans la partie IV de ce rapport.

b- Arrimage des projets VBH et rencontres tripartites TCRI – CSAI - Bouclier d'Athéna

Deux rencontres ont été organisées, la première au siège du Bouclier d'Athéna –BA, à l'automne 2013, la seconde au CSAI, à l'hiver 2014. Cette dernière (18 février 2014), a notamment permis d'avancer sur plusieurs points, dont celui des programmes des journées de restitution respectives de chaque organisme.

En effet, lors du comité intersectoriel du 3 février 2014, a été exprimée par des partenaires, la crainte de chevauchement des programmes des 3 partenaires. Il a été rappelé que le bailleur de fonds (Condition Féminine Canada - CFC) n'a pas concerté les organismes de terrain au préalable et que les

calendriers sont quasi-identiques, les mandats aussi. Il était donc nécessaire de s'arrimer ensemble pour tirer partie de cette situation, en se répartissant des volets ou des axes, afin d'aller plus loin dans la démarche. Aucun acteur n'est de trop. Il a été souligné par une participante du comité intersectoriel que « l'on est au début d'un processus, et qu'en Angleterre, il existe 200 organismes qui travaillent sur les questions des violences basées sur l'honneur, et que l'on doit dépasser le sentiment d'exclusivité, car aucun organisme n'est à la mesure de l'ampleur du phénomène. »

Parmi les suggestions faites lors de ces rencontres tripartites, on retiendra la nécessité de :

- Faire un agenda en commun
- Développer un volet plus spécifique par organisme

Ainsi, chaque organisme ayant sa spécificité, tant au niveau de ses interventions, de ses publics, que de ses territoires, il a été souligné l'apport très important de la TCRI notamment par son approche régionale, son réseau, et sa force de proposition au niveau des politiques publiques.

De plus, la TCRI organisant sa rencontre élargie au printemps 2014, a été la première à poser publiquement les questions de fond, notamment celles des besoins des intervenant-e-s et des femmes, dans les 5 régions du projet au Québec. Enfin, la TCRI met en avant le rôle des femmes concernées dans la recherche de solutions, la proposition de stratégies.

Tous ces éléments sont repris dans le tableau de synthèse en annexe qui résume également les champs d'intervention respectifs des 3 organismes, leurs partenaires directs, et les objectifs des 3 journées publiques de restitution et échanges : 23 et 24 avril 2014 pour la TCRI, novembre 2014 pour le CSAI, et printemps 2015 pour le Bouclier d'Athéna.

c- Le comité multisectoriel, interdisciplinaire et provincial

Le comité multisectoriel sur les VBH de la TCRI, s'est réuni 7 fois entre octobre 2013 et mai 2014 (21 octobre, 9 décembre, 3 février, 28 février, 28 mars, 9 avril, 12 mai).

Les objectifs et mandats du comité intersectoriel sont les suivants :

*** Concertation :**

- associer les organismes de femmes de diverses communautés culturelles concernées et les parties intéressées dans la collectivité, pour analyser et traiter de façon spécifique les phénomènes de violences liés au concept d'honneur
- améliorer la connaissance de ce type de violences et proposer des mesures pour prévenir et intervenir.

*** Proposition de mécanismes multisectoriels:**

- Contribuer à l'élaboration de mécanismes multisectoriels (changements ou améliorations à apporter selon les 3 axes/Détection/Prévention/Intervention).

- Organiser en parallèle une rencontre préparatoire élargie portant sur l'évaluation comparée des besoins et des pratiques en cours, en matière de VBH
- Produire un répertoire des VBH, des bonnes pratiques d'offres de services, ou à mettre en œuvre
- * **Formation :**
- Encadrer un outil de formation
- offrir des formations aux intervenant(e)s de terrain (5)
- offrir des formations aux femmes issues des communautés susceptibles d'être concernées par les VBH (5)

d- La rencontre préparatoire élargie des 23 et 24 avril 2014, à Montréal

La rencontre élargie initialement prévue en mars 2014, a été déplacée en avril 2014, en raison du contexte électoral. Elle a été étendue sur deux jours au lieu d'un, afin de toucher un public plus diversifié, notamment sur la première journée introductive. L'intitulé de ces journées est : « Les violences basées sur l'honneur, comprendre pour agir ». Elle a été soutenue par le MIDI (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion) et CFC (Condition féminine Canada). Elle se situe dans le prolongement de l'avis du CSF, diffusé en octobre 2013.

Un sous-comité de travail du comité multisectoriel pour la préparation de ces journées a été constitué, lequel a contribué très positivement par ses conseils, à la dynamique de celles-ci.

La première journée, celle du 23 avril 2014, a été organisée par la TCRI en partenariat avec la CRIEC de l'UQAM. Elle a accueilli environ 70 personnes. Deux conférences introductives ouvertes librement au grand public ont été présentées par Deepa Mattoo, avocate au SALCO à Toronto, en Ontario, et par Mona Gill officière de Police à Edmonton, en Alberta, toutes deux issues de l'immigration indienne, sur le thème des mariages forcés.

La deuxième journée qui s'est tenue au CRC de CDN de 9 h à 17 h a accueilli 110 participants qui ont assisté à toute la journée.

L'objectif principal de ces journées était de faire un premier état des lieux au niveau des connaissances et des pratiques relatives aux VBH, avec les intervenant-e-s de différents organismes et institutions de différents secteurs (jeunesse, santé, éducation, police) et des femmes concernées, de sensibiliser les participants aux enjeux des mesures à proposer ou à consolider, au Québec pour mieux prévenir, détecter, intervenir. Cet objectif a été atteint. Un rapport de synthèse fait le point sur les apports et réflexions de ces journées.

Partie 2 : Constats des besoins

IV – Évaluation des besoins et recommandations

a- Analyse des VBH selon l'ACS (analyse comparative entre les sexes) : premiers constats

L'analyse comparative entre les sexes vise notamment à nous éclairer sur les relations entre les hommes et les femmes, leur accès aux ressources, leurs activités et les difficultés qu'ils éprouvent les uns à l'égard des autres.

Les données mises en évidence par l'analyse comparative entre les sexes révèlent l'importance de la problématique homme-femme, mais aussi ses relations avec divers facteurs, notamment la « race », l'ethnie, la culture, la classe sociale, l'âge ou l'incapacité, pour comprendre les différences entre les sexes en matière de violence basée sur l'honneur.

Il ressort de l'analyse que les hommes apparaissent d'abord en tant qu'auteurs des VBH, parfois avec la complicité de femmes du groupe. Il peut arriver aussi que des hommes soient victimes collatérales parce qu'ils ont soutenu ou protégé une femme visée par le groupe.

Il a été observé aussi que les femmes et les hommes (notamment les homosexuels), peuvent se voir imposer un mariage sous la contrainte, même si cela concerne plus les femmes. D'ailleurs, la distinction entre mariages arrangés et forcés est parfois difficile à établir. De plus, ces mariages donnent parfois lieu à des arrangements d'argent entre les familles, ce qui complique la situation en cas de désir de séparation.

Le parrainage par les femmes de leur futur époux candidat à l'immigration, de façon volontaire ou sous la pression familiale dans le cadre d'un mariage forcé, apparaît comme étant une source importante de VBH.

Le constat qui se dégage de l'ACS est synthétisé ci-dessous :

- 1- La violence basée sur l'honneur a un sexe puisque la majorité des victimes sont des femmes et les responsables, des hommes.
- 2- Les hommes peuvent être également victimes (notamment pour des raisons d'appartenance à une caste inférieure ou d'homosexualité à cacher), mais dans une proportion bien moindre que les femmes.
- 3- Même si la violence basée sur l'honneur touche principalement des femmes issues de minorités visibles, elle peut ou a pu toucher historiquement parlant, également des femmes « blanches ».
- 4- Même si les hommes sont en majorité les agresseurs en cas de violences basées sur l'honneur, les femmes peuvent l'être également comme actrices principales, ou complices des hommes de leur famille ou de leur communauté.

- 5- La violence basée sur l'honneur touche les communautés où les rapports sociaux de sexe sont révélateurs d'inégalités touchant plus particulièrement les femmes : au sein de la famille, sur le plan de l'éducation, sur le plan économique, juridique et politique.
- 6- Les femmes victimes sont relativement jeunes. Elles ont en majorité moins de 24 ans, peuvent être mineures, et peuvent aussi parfois être plus âgées que 24 ans.
- 7- Avec l'augmentation substantielle d'une immigration d'origine non-européenne depuis les dix dernières années, de nombreuses femmes (et hommes) proviennent de pays où les violences basées sur l'honneur font partie de traditions très ancrées dans une culture patriarcale. Ce qui explique les cas en augmentation chez les communautés immigrantes.
- 8- Les femmes victimes sont souvent sur un statut ou une catégorie d'immigration précaire qui augmente leur vulnérabilité : parrainées, réfugiées, sans-statuts.
- 9- La majorité des femmes victimes appartiennent à des groupes « racisés » qui vivent préjugés, racisme et discriminations dans la société d'accueil, liés à leur origine ethnique ou à leur religion.
- 10- Les femmes victimes sont souvent économiquement pauvres, même si des femmes professionnelles ou aisées financièrement peuvent être aussi victimes
- 11- Les femmes victimes sont souvent isolées, vivent une mobilité très limitée, s'impliquent peu dans des activités autres que familiales ou de leur communauté propre.

En conclusion, même si les femmes apparaissent plus touchées par les VBH, le travail de sensibilisation et de prévention doit se faire en direction des hommes comme des femmes, particulièrement pour les nouveaux immigrants dès leur arrivée, et dans les écoles pour les jeunes générations. On doit aussi pouvoir agir sur les facteurs qui fragilisent les femmes, et notamment pour leur pleine intégration sociale, l'accès à l'éducation et à l'emploi.

b- Les besoins des intervenant-e-s et leurs recommandations à Montréal

Ces besoins et ces recommandations ont été exprimés à l'occasion des différentes rencontres, entretiens, réunions organisés dans le cadre de notre projet.

1- Répertoire et documenter les cas de violences basées sur l'honneur (VBH) :

Afin de mieux évaluer l'ampleur du phénomène, à partir des maisons d'hébergement, du milieu scolaire, de la police.

2- Développer des outils :

S'il existe des outils, on ne les connaît pas. On doit faire un état des lieux, faire ressortir l'existant avec les points forts et les lacunes. Pour les outils existants et à venir, le comité demande à ce qu'ils soient analysés et produits selon les 3 axes (Détection, Prévention, Intervention). On doit aussi s'inspirer des bonnes pratiques ou des outils mis en place dans certains pays européens.

*** Concevoir des outils d'évaluation**

- * **Constituer une banque de données** pouvant être consultée par les intervenant-e-s,
- * **Créer un observatoire** des VBH, afin d'améliorer les pratiques d'intervention et favoriser la concertation entre les divers secteurs concernés (communautaire, scolaire, DPJ, police, etc.)
- * **Produire un recueil d'expériences** pour définir des processus, des mécanismes
- * **Élaborer une grille de lecture de cas.** La question du dépistage notamment, est posée très en amont. Et pour dépister, on a besoin d'une grille de lecture, puis pour agir efficacement, d'outils d'intervention s'appuyant sur une bonne connaissance des groupes concernés par les VBH.

3- Tirer les leçons de l'expérience :

Parmi les organismes les plus sensibilisés, citons Le Bouclier d'Athéna et le Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire, qui ont été confrontés avant d'autres, à cette situation et que cela a eu une répercussion importante sur leur façon d'intervenir depuis, et les a amenés à reconsidérer leur approche et leurs méthodes.

De plus, le Bouclier d'Athéna gère aussi une maison d'hébergement pour femmes violentées, et est donc en contact avec des femmes victimes de VBH. Enfin, cet organisme coordonne un comité aviseur intersectoriel sur cette question, dans lequel sont présents des acteurs et intervenant-e-s de différents secteurs.

4- Adopter une terminologie commune en intervention, pouvoir nommer les choses de la même façon (crimes d'honneur, violences faites aux Femmes au nom de l'honneur - VBH...).

Lors d'une réunion du comité multisectoriel, les intervenant-e-s reviennent sur la terminologie utilisée en intervention directe et insistent sur l'importance de « désethniciser » le phénomène des VBH. L'**ethnisation** consistant à attribuer à des différences **ethniques** réelles ou perçues comme telles un phénomène social :

« On doit se mettre d'accord. « Désethniciser » les VBH. Cela ne concerne pas seulement les immigrants.» « On ne peut pas parler de crimes d'honneur, les femmes se sentent stigmatisées. On doit travailler sur les violences familiales et conjugales et le respect des droits. L'honneur a une dimension différente qui peut être individuelle, collective. Un parallèle est fait avec les conflits familiaux dans les milieux catholiques.»

5- Mettre en place des formations dans tous les milieux (écoles, santé, jeunesse, police, services sociaux) visant à améliorer le dépistage et à réfléchir ensemble aux différents types d'intervention pour mieux les adapter aux besoins des filles et des femmes menacées ou victimes de VBH, tout en assurant leur sécurité et leur protection ainsi que des agresseurs.

* **Études de cas** réussis et non réussis d'intervention, à présenter aux intervenant-e-s, afin de repérer les facteurs de réussite ou d'échec, et de les prendre en considération dans les interventions. En Estrie par exemple, on retrouve cette problématique, et les VBH ne sont pas abordées directement, tout comme à Montréal : les femmes se retrouvent dans des réunions sur les droits, le mariage, la famille... qui permettent d'identifier ces situations et de sensibiliser, de trouver des solutions. « A l'Université de Sherbrooke, une femme a développé une approche très pragmatique autour de la prévention et des droits, et cela donne de bons résultats. »

6- Développer des stratégies qui passent par la coordination et la rapidité d'action :

Les participants ont insisté également sur la **nécessaire coopération transversale entre les organismes et intervenants, la rapidité de l'échange d'information, d'intervention**, en respectant des procédures de confidentialité absolues avec tout l'entourage de la victime, y compris et surtout, avec sa famille.

De l'aveu même de ces acteurs, souvent on ne comprend qu'après-coup, après que la personne est partie, qu'elle est dans une situation de VBH, ce qui ne permet pas d'agir de façon rapide et efficace. Et d'autres fois encore, même si l'on a compris de quoi il s'agit, on ne sait pas comment intervenir.

7- Travailler avec le secteur éducatif, un allié incontournable situé en première ligne :

Ce secteur a été mis en avant, notamment le rôle fondamental des acteurs du secteur scolaire, lesquels sont en première ligne et perçoivent souvent avant tout le monde de signes alarmants, qu'ils n'ont appris à détecter qu'avec le temps. Par exemple, l'absentéisme d'une adolescente pas vraiment justifié, un non-retour à l'école après des vacances scolaires dans le pays d'origine, des menaces de mariages liées à des résultats scolaires non performants... Au début, les intervenants contactaient la famille, mais ils ont vite compris que dans cette problématique particulière, elle ne pouvait être un allié et que souvent la convocation de la famille à qui on livrait des informations sur la fille, se retournait ensuite contre celle-ci.

Autre fait rapporté, la présence de réseaux familiaux au sein de l'établissement scolaire qui fait que la fille est observée, que son comportement est rapporté et que de ce fait, si l'on veut protéger une jeune fille, après intervention et sortie de son milieu familial, on l'inscrira dans un établissement où aucun membre de sa parenté n'est présent. Les établissements scolaires ont une riche expérience à partager dans ce domaine

« C'est une question qui nous interpelle depuis plusieurs années. Une enquête a été réalisée auprès des intervenants psychosociaux. Sous quel angle approcher cette problématique ? Intervention ? Education ? Avec quels outils ? Langue ? Culture ? Religion ? Accès à l'égalité ? »

« Ces problèmes, on les vit. Il n'y a pas de recettes magiques, peu d'outils et on doit s'adapter face aux réalités multiples : 100% d'immigrants, 80 pays représentés. »

8- Un cadre juridique d'intervention à repenser

De même s'est posée la question du cadre juridique qui morcelle les interventions en fonction des âges de l'adolescence, et pose problème lors de certaines interventions. La modification de certains aspects de la loi de protection de la jeunesse se pose.

Le Bouclier d'Athéna et les Centres Jeunesse de la région de Montréal ont été entendus par un comité ministériel à ce sujet. Les avis exprimés par ces organismes sont cités à la suite : *« Il est important que les interventions qui sont faites puissent prendre en considération le besoin d'espace temps pour bien intervenir et pouvoir bien protéger les femmes, concrètement le fait de devoir informer les parents du contenu du signalement dès le début de l'intervention, peut parfois être problématique. Dans ce contexte, le Bouclier considère qu'une application rigide de la loi actuellement peut parfois porter préjudice à l'intervention. Par ailleurs, il est essentiel que la concertation puisse se faire entre les partenaires pour arriver à mieux protéger et intervenir.*

L'idée d'une intervention concertée rallie tout le monde. Concernant la nécessité de modifier la LPJ (Loi de protection de la jeunesse), certains intervenant-e-s seraient plutôt favorable à ce que la loi permette, de façon exceptionnelle, au DPJ de se donner un délai avant d'ouvrir le contenu du signalement avec les parents, lorsque des enjeux cliniques de protection l'exigent. Dans son avis elle précisait quelles pourraient être les balises qui permettent cette exception afin d'éviter tout dérapage ou abus. »

9- Agir en direction des hommes et des garçons aussi

La détresse des garçons dans les familles touchées par la VBH est grande aussi. Eux-mêmes sont soumis à des pressions pour contrôler leurs sœurs, et aussi leurs propres choix de vie. La sensibilisation de la jeune génération est essentielle.

10- Informer, sensibiliser les nouveaux immigrants dès leur arrivée et même avant

Les membres du comité ont également évoqué la **nécessité de sensibiliser et d'informer les nouveaux immigrants sur les lois du Canada dès leur arrivée**, et en particulier sur la prohibition de la violence familiale ou conjugale. Souvent les mariages arrangés sont au cœur de transactions financières entre la famille immigrante au Canada et celle du futur époux dans le pays d'origine. En cas de mésentente, la femme se voit contrainte en plus des questions liées à l'honneur, de rembourser la dette financière contractée par sa famille sinon de rester avec son mari, même en cas de violence.

On doit publiciser les crimes d'honneur afin de briser le tabou entourant les VBH, en prenant soin d'éviter la stigmatisation et tout commentaire désobligeant envers une communauté. Mieux informer les nouveaux arrivants et leur expliquer les lois canadiennes. Informer les femmes de leurs droits.

11- Dénouer les liens malsains entre les VBH et le parrainage

Il a été souligné les liens étroits entre le parrainage, les mariages forcés et ce type de violence. Les participants ont insisté sur cet aspect et la nécessité d'interpeller le législateur à ce sujet. En effet, bien que ce lien ne soit pas encore documenté, il semble que la majorité des victimes sont des femmes arrivées au Canada sur ce statut ou ont parrainé un époux marié « par la force » dans le pays d'origine lors de voyages organisés par la famille.

12- Avoir des lieux d'accueil spécifiques

Il serait souhaitable d'avoir des maisons d'hébergement spécifiques pour les cas de crimes d'honneur, mariages forcés, etc. En effet ces maisons d'hébergement pourraient assurer ainsi dans un même espace, l'ensemble des services répondant aux besoins des victimes (exemple : sécurité/confidentialité renforcée/mode de transport particulier/ressources psychosociales adaptées/ressources juridiques en immigration/ressources comblant les pertes de réseau familial et communautaire/rencontres avec d'autres victimes ayant dénoncé/ etc.

13- S'inspirer au besoin des politiques (Angleterre, Pays Bas, Belgique), et des outils déjà existants au Québec et au Canada.

14- Etablir un protocole de confidentialité avec les femmes témoins, établi par elles.

Les victimes savent très bien les risques qu'elles encourent et le type de confidentialité à mettre en œuvre relativement à leur famille et leur communauté. Il est important de les écouter et de ne pas utiliser les transports en commun, les taxis par exemple. Il est important de ne pas se dire qu'on peut utiliser les mêmes procédures qu'en violence conjugale car le risque ne provient pas que de leur conjoint violent. Il peut provenir de plusieurs membres de la famille et de la communauté.

c- Les besoins des femmes concernées et leurs recommandations à Montréal

Les besoins exprimés par les femmes et le constat qu'elles font, confirme les points mis en avant par les intervenant-e-s. Cependant, elles insistent particulièrement sur la nécessité de dénoncer les pratiques et les cas de VBH, l'information, la fermeté et la protection. Les femmes qui ont accepté de témoigner sont les plus sensibilisées ou ont été elles-mêmes victimes de VBH.

1- Informer

L'information a souvent été évoquée, celle relative à l'accès aux droits pour les femmes et les hommes des communautés concernées, et notamment en ce qui concerne le mariage, le divorce, mais aussi la violence conjugale et familiale, les recours possibles. La loi, les services sociaux ont un rôle très important à jouer.

2- Dénoncer cette violence particulière à l'égard des femmes, y compris par les médias

« Il faut beaucoup médiatiser ce problème au Canada ».

3- Les hommes aussi ont besoin d'écoute et de soutien

Il y a une perception qu'il n'existe rien pour eux alors qu'il y a aussi de la violence subie par les hommes. *« Lorsqu'il y a de la violence dans une famille, il faut aussi écouter l'homme, et non seulement la femme. »*

4- la protection et la formation

Les intervenant-e-s doivent être bien formé-e-s ainsi que les policiers, pour savoir comment intervenir dans une famille où il y a des VBH

5- la sensibilisation

Les services sociaux ont un rôle à jouer pour sensibiliser et prévenir ce type de violence, et ces séances devraient être obligatoires : *« Les CLSC doivent organiser des rencontres portant sur les violences basés sur l'honneur en invitant fortement les familles à participer à ces réunions en développant des moyens particuliers pour les rejoindre »*

6- Une législation rigoureuse et protectrice

Les peines ou les sentences liées au crime d'honneur doivent être très strictes pour tous les membres de la famille impliquée. Immigration Canada ne doit pas accepter certains mariages contractés hors du pays et développer une vigilance autour du phénomène. Le Canada devrait accepter toute demande d'asile faite pour des raisons de violence basée sur l'honneur.

7- Travailler en concertation avec les écoles et sensibiliser le personnel

Dans les écoles secondaires, on doit sensibiliser plus souvent sur les mariages forcés en intégrant, par exemple, la problématique dans les ateliers réalisés

autour de la violence dans les relations amoureuses. Les filles doivent savoir quels sont les ressources existantes. Il faut sensibiliser les élèves comme les personnels d'école. « Si un élève ne rentre pas à l'école après les vacances d'été ou durant l'année scolaire, l'école doit faire un suivi pour savoir quelle est la raison réelle de l'absence. »

d- Constat dans les régions

Ce point fait la synthèse des rencontres organisées à Laval, Gatineau, Québec, Sherbrooke sur l'année 2014, pour faire remonter les besoins, les mécanismes et outils déjà existants, les lacunes et les propositions. Nous allons successivement aborder : Les points communs (à toutes les régions), les spécificités régionales, ce qui existe déjà et qui semble pertinent

d.1 - Les points communs

Comme à Montréal, la majorité des acteurs disent être démunis en termes de ressources, d'information et de formation, pour comprendre les VBH et agir.

- * On est en attente de formations et de sensibilisation adaptées aux intervenant-e-s, et aux populations concernées (femmes, hommes, jeunes).
- * On réclame aussi une formation spécifique sur les droits, des définitions claires qui permettent d'identifier les VBH.
- * On a besoin d'outils de détection et de sensibilisation en plusieurs langues et d'interprètes, d'indicateurs, d'une grille dépistage.
- * On insiste sur l'importance du travail à faire dans les écoles avec les enseignants et les jeunes.
- * On réclame plus de moyens.
- * On voudrait pouvoir travailler en transversalité et en concertation.

d.2 - Les spécificités régionales

À Québec et Gatineau :

*** il a été demandé suite à la rencontre organisée par la TCRI, la création d'un comité local inter-partenarial sur les VBH.**

Cette demande correspond au « besoin de se rencontrer, de parler, d'échanger, de travailler ensemble ». Il a été constaté également que la problématique des VBH existait bien au niveau local. La question des réponses à apporter aux femmes parrainées a été soulevée par le centre jeunesse emploi.

À Sherbrooke :

*** A été posée la prise en charge spécifique des personnes handicapées, victimes de violences (comment les référer ?)**

* A été fait le constat du relativisme culturel ambiant qui brouille un peu les pistes pour comprendre et intervenir.

- * A été exprimé la nécessité de bien connaître les personnes, leurs parcours, leurs codes culturels, d'avoir une approche globale, de travailler sur les tabous.
- *A été souligné le manque de diversité dans les institutions, lequel est un frein à une bonne compréhension des problématiques rencontrées et au contact avec les personnes des communautés.
- *Est ressorti le besoin impérieux de parler entre parents dans les communautés (de ce qui dérange, ce qui inquiète), car les institutions n'ont pas les moyens de le faire.
- *On propose d'utiliser les réseaux sociaux pour toucher les jeunes, ce sont les moyens de communication d'aujourd'hui, on devrait les utiliser pour informer, sensibiliser, faire passer des messages.
- * Les CSSS n'apparaissent pas assez en phase avec les populations pour agir sur cette problématique.
- *On a besoin de travailler avec la municipalité.

À Laval :

- *On signale l'isolement des femmes dans certaines communautés, et les difficultés particulières des femmes en situation de parrainage.
- *On a besoin de réflexion et d'action autour des demandes de certificats de virginité qui sont des cas de VBH, et des hyménoplasties, très en demande.
- *On se questionne sur la façon de prendre en charge les jeunes femmes mineures.
- *Les ressources pour intervenir sur les VBH, devraient être centralisées en un lieu pour éviter le problème des personnes que l'on se renvoie entre organismes.
- *On devrait former le personnel médical aux balises des VBH et aux droits.
- *On pourrait s'appuyer sur les écoles de francisation pour développer un travail en ce sens.
- *On recommande aussi de travailler avec les agents de liaison communautaires.

d. 3 – Ce qui existe déjà

À Laval

- * La Table en condition féminine a produit des outils et des ressources.
- * le MIDI fait une veille informationnelle (mais l'antenne locale va disparaître).
- * Le Bouclier d'Athéna intervient par la biais de formation aux policiers et à travers la prise en charge de victimes de VBH. Il a développé comme à Montréal une expertise sur cette question.

À Sherbrooke

- * Il existe un travail de sensibilisation sur les questions interculturelles fait par le RIFE (Rencontres Interculturelles des Familles de l'Estrie) et l'Université de Sherbrooke (Travail social).

* Une exposition « Tabou » a été organisée pour permettre d'aborder des questions difficiles, ainsi qu'une projection du film tunisien « l'Hymen national »

À Québec

* La police a reçu une formation pour une prise en charge particulière des victimes de violences (prises à part pour l'enquête) mais pas sur les VBH.

À Gatineau

* La Police de Gatineau a un protocole avec le CAVAC sur les violences conjugales et mène une action de prévention sur la violence dans les écoles primaires et les quartiers.

* Dispositif « Violence et préservation » dans les commissions scolaires

* *Accueil Parrainage Outaouais* et les écoles : intervention ½ journée par semaine, avec ICSI (Intervenant communautaire scolaire interculturel)

e -Exemples de politiques européennes pour lutter contre les VBH

La prise de conscience de la nécessité d'une approche spécifique envers les VBH a donné lieu à différentes politiques dans plusieurs pays européens. Celles-ci ont pris en compte les besoins des femmes victimes ou susceptibles de l'être, ainsi que les pratiques des intervenants-e-s, notamment en les insérant dans un cadre global, voire dans certains cas, national. Elles sont présentées à titre d'information de façon succincte.

Certains pays européens s'inspirent de ce qui se fait au Pays-Bas et en Grande-Bretagne et des recommandations de l'ONU, pour se doter d'une stratégie de lutte visant à éliminer les crimes dits d'honneur. Mais l'exemple de la fondation suisse SURGIR mérite aussi d'être retenu, notamment pour sa proposition de collaboration internationale afin de mieux protéger les victimes. (Source : Etude phénoménologique scientifique de la violence liée à l'honneur en Belgique- Rapport final. 2011. Institut pour l'égalité des hommes et des femmes. Chap. 3 et 4)

e.1 –la Grande Bretagne

La Grande Bretagne a inscrit la lutte contre les VBH dans un plan d'action national visant l'éradication des violences à l'égard des femmes et des filles. Celui-ci préconise des mesures concrètes, impliquant les femmes concernées et différents acteurs institutionnels.

À retenir :

- * **la formation des policiers sur l'évaluation des risques liés aux VBH et la création d'une unité gouvernementale spécialisée sur les mariages forcés (Forced Marriage Unit)**, crée en 2005
- * **Une base de données de la police nationale créée en 2011** qui permet de désigner les violences liées à l'honneur, sous le sigle HBV (Honour Based Violence)
- * **Une base de ressources de qualité accessible** aux services de police, sociaux et de santé (guide sur supports écrits et numériques, cours, conférences, sites internet)
- * **le développement d'un pôle d'experts** afin de soutenir les procureurs et les services en lien avec ce type de violence (aide stratégique et opérationnelle).
- * **une collaboration de la police avec les associations de femmes spécialisées dans les violences liées à l'honneur** qui permet d'orienter les femmes et les jeunes filles vers les ressources appropriées et de faciliter leur accès aux **centres d'écoute et de protection en cas d'urgence**. Ces associations disposent de lignes **téléphoniques d'urgence** pour les femmes en difficulté ou en danger.
- * **Un site internet spécifique destiné aux jeunes de 11 à 16 ans menacés de mariage forcé.**
- * **Une coordination de la stratégie britannique** de lutte contre les violences par le Home Office et des **actions préventives**.
- * **des lieux d'hébergement spécifiques.**

e.2- Les Pays-Bas

Ils disposent **d'une politique complète de prévention et de répression**. Les ministères de la Justice, de la Santé et de l'Intégration ont établi un programme pilote de 2007 à 2011 sur les violences liées à l'honneur. Les priorités concernent la police, les lieux d'hébergement pour les femmes, les écoles et les organisations de migrants. **Des mesures visant à intensifier la collaboration avec les organisations de minorités ethniques ont été envisagées dès 2004**. Selon le gouvernement hollandais, les termes «crimes d'honneur» ne sont pas assez inclusifs: l'expression «violences liées à l'honneur» offre une plus grande possibilité de signalements et d'approches.

Aux Pays-Bas, les médiations sont réalisées par les policiers lorsque des situations conflictuelles se produisent. D'un point de vue pratique, pour les jeunes filles et les femmes qui craignent souvent que les violences à leur égard ne soient pas terminées, la police néerlandaise leur donne donc un GSM¹ avec lequel elles peuvent contacter un policier bien déterminé. Le ministère de la Justice est impliqué dans les décisions prises par la police.

À retenir :

- * **Depuis 2004, le MEP (Multi-Ethnic Police work), centre national**, collecte des données sur les violences liées à l'honneur.

¹ Global System for Mobile Communications, est un standard qui envoie des messages SMS dans n'importe quel langage du monde

***Un coordinateur pour les crimes d'honneur est** affilié à chaque corps de police.

***En 2005, un protocole conjoint** est établi entre la **police**, le **Public Prosecution Service (OM)** et **l'organisme Women's Shelter** dans le but d'améliorer la détection des crimes d'honneur et d'élaborer une approche efficace de ce type de violence.

***Un instrument d'évaluation des risques a été développé pour l'accueil des** femmes en vue d'évaluer de façon précoce la nature et l'importance du danger auquel elles font face.

***Pour la protection** : le ministère de la Justice, associé au Women's Shelter et à l'organisme social Fier Frise, a développé un projet pilote de foyers pour les femmes menacées ou victimes de crimes d'honneur.

***Concernant la Prévention et la sensibilisation, un centre national dédié aux crimes d'honneur** (Landelijk Expertise centrum voor geweld, LEC ECG - a été fondé sur la base des données enregistrées par le MEP. Doté d'une douzaine de spécialistes pluridisciplinaires, dépend des forces de police néerlandaises. Il met son expertise à disposition de la police, du ministère public, du Service d'immigration et de naturalisation, ainsi que des refuges pour femmes battues.

***Les écoliers** reçoivent une **formation** et les **femmes** sont **informées des ressources d'hébergement** mises à leur disposition.

e. 3- La Belgique

Elle préconise une approche intégrée qui vise différents domaines simultanément, tant en termes de prévention que d'aide sociale et médicale, ou encore au niveau de la réponse policière et judiciaire. Également, l'approche des trois «P», à savoir la prévention, la protection et les poursuites, avec une répartition équilibrée des points d'attention et des ressources entre les différents axes.

À retenir :

***Plan d'action national contre la violence (plan III, de 2010 à 2014)** placé sous la responsabilité de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et du Ministère de la justice. Ce plan dicte les mesures préventives à effectuer afin de mieux cerner la problématique des «violences dites liées à l'honneur». La justice estime disposer actuellement d'un arsenal suffisant de qualifications et peines pour intervenir efficacement au niveau pénal.

***Pour la prévention et la sensibilisation : deux projets pilotes ont été élaborés en 2008 dans la partie néerlandophone et en 2009 dans la partie francophone)** sont développés sur le terrain, avec l'appui du niveau central de la Police judiciaire fédérale, du Service public fédéral de Justice et du Service de politique criminelle. L'objectif est d'améliorer la connaissance générale du phénomène afin de prendre les décisions adaptées à cette problématique. Dans le cadre de ces projets pilote, quatre sessions de «formation active» ont été organisées dans les zones de police pour cerner les phénomènes liés à la violence liée à l'honneur.

e. 4- La Suède

Par l'intermédiaire de son ministère de l'Intégration et de l'Égalité des genres, elle a élaboré une politique et un plan d'action pour combattre les violences faites aux femmes, dont les crimes dits d'honneur.

À retenir :

***Le plan d'action qui comporte des mesures de sensibilisation, de répression, de prévention, et de protection est articulé autour des six axes stratégiques.**

- Améliorer la protection et l'aide aux victimes de violence ;
- Mettre davantage l'accent sur la prévention
- Accroître le niveau d'exigences et l'efficacité de l'appareil judiciaire ;
- Améliorer les mesures prises à l'encontre des auteurs de violence ;
- Renforcer la coopération et la coordination
- Développer les savoirs et les compétences.

e. 5 - ONU Femmes

Dès 2001, l'organisation des Nations Unies, a adopté différentes résolutions afin d'inciter ses membres à combattre les violences perpétrées au nom l'honneur qui font chaque année des milliers de victimes féminines à travers le monde.

Divers outils législatifs et juridiques ont été élaborés pour redoubler d'efforts afin de prévenir et éliminer les crimes d'honneur, notamment en associant les personnalités influentes, les éducateurs, les leaders communautaires, les chefs, les dirigeants traditionnels et les médias à des campagnes de sensibilisation du public. Les directives onusiennes ont inspiré plusieurs pays dans leur lutte contre les VBH.

e. 6 - Le Conseil de l'Europe

Dès 2003, il a demandé aux pays membres de s'attaquer de front à la problématique des crimes dits d'honneur en adaptant leurs lois, en formant les policiers ou encore en sensibilisant les communautés concernées. L'union européenne s'est inspirée des résolutions et recommandations de l'ONU.

Les pays touchés au sein de cet espace sont encouragés à établir des collaborations afin d'échanger leurs expertises. Parmi les mesures proposées on retiendra :

- La modification des législations nationales en matière d'immigration afin qu'une femme exposée à un risque de crime d'honneur puisse obtenir un permis de séjour dans le pays.
- l'application de la législation afin que tous les crimes d'honneur soient sanctionnés et que les plaintes pour violences soient traitées comme des affaires criminelles graves.

- former les décideurs politiques, les forces de police et les professions judiciaires
- Renforcer la présence féminine dans les secteurs de la police et de la justice.

e. 7- Une réponse de la société civile : La fondation suisse SURGIR

Elle œuvre dans la prévention des crimes dits d'honneur aux plans européen et mondial. C'est un organisme sans but lucratif (ONG) reconnu par l'ONU. Elle est particulièrement active au Moyen-Orient et en Asie centrale. Ses programmes d'aide et de secours ciblent des femmes exposées aux mariages forcés et aux crimes dits d'honneur. Elle préconise une collaboration internationale.

Elle a publié en 2011 un rapport portant sur les crimes dits d'honneur en Europe qui attire l'attention sur une augmentation croissante des crimes dits d'honneur, dans les pays membres de l'Union européenne. La Fondation a fait des recommandations qui sont structurées autour de la prévention, de la sensibilisation et de la protection des victimes. Parmi celles-ci, retenons :

- Élaboration d'une politique globale de prévention et de lutte contre les crimes d'honneur
- Formation des éléments de la police à entreprendre une action rapide en cas d'appel d'urgence pour un crime d'honneur ou en cas de fort soupçon.
- Formation des acteurs sociaux sur les divers aspects du crime d'honneur.
- Encourager les femmes qui se sentent menacées à se rendre dans les lieux d'accueil existants pour les femmes violentées.
- Prévoir des abris sécurisés et tenus secrets dans plusieurs cantons
- Établir et maintenir un contact avec les services s'occupant de crimes d'honneur dans les pays d'Europe, aux États-Unis et au Canada et identifier les possibilités d'accueil dans ces pays lorsque nécessaire.
- Établir et maintenir un contact avec les associations de femmes des pays d'origine des migrantes.

V - Conclusion provisoire : Synthèse des recommandations des femmes concernées et des intervenant-e-s, à Montréal et en régions

Partout, plusieurs thématiques et pistes d'actions sont revenues avec insistance :

- 1- **La problématique des VBH, est perçue comme très spécifique**, encore assez méconnue, et nécessitant de ce fait des moyens d'action, de sensibilisation et de formation particuliers, en direction des intervenant-e-s, des femmes et des hommes, des jeunes, des immigrants avant et après leur arrivée au Canada. La première question à aborder est celle de la détection, car on ne sait pas vraiment ce qui se passe... On le comprend souvent après-coup, parfois trop tard.
- 2- **À besoins particuliers, moyens particuliers...** la question des financements, notamment des organismes travaillant avec les femmes immigrantes, est un élément important à prendre en considération. L'implication des pouvoirs publics passe par l'adoption d'une politique nationale dans le domaine des VBH et l'octroi de ressources pour contrer ce type de violence.
- 3- **Au niveau de la détection et des actions rapides à mettre en place, le rôle des personnels scolaires situés en première ligne est fondamental.** Des expériences existent au sein de certains établissements avec des organismes, elles doivent être partagées et soutenues, y compris par des experts.
- 4- **La nécessaire formation de tous les intervenants sociaux** appelés à interagir avec des personnes qui risquent de subir des violences basées sur l'honneur, y compris les mariages forcés et les mutilations génitales féminines (MGF) qu'il s'agisse des professionnels de la DPJ ou des milieux policier, juridique, scolaire ou médical est un impératif. Corollairement, l'élaboration d'outils visant à permettre aux intervenants de dépister les signes précurseurs de violences basées sur l'honneur et d'évaluer adéquatement les risques pour la victime principale et les autres personnes vulnérables de son entourage, est une priorité.
- 5- **La question des droits et du cadre législatif**, que cela concerne l'information, l'accès aux droits, la protection de la jeunesse, les mariages forcés, le parrainage, tous ces aspects soulignent l'importance à la fois de repenser le cadre législatif, et surtout la façon de le mettre en pratique. La publication d'un guide sur la prévention des crimes d'honneur et sur les droits de la personne et de la jeunesse au Canada, seraient nécessaires.

- 6- **La solidarité, entre les femmes, les organismes d'intervention et les pays concernés apparaît indispensable.** Des femmes ont demandé que les mariages conclus dans d'autres pays s'ils ont été imposés, ne soient pas reconnus au Canada. Des organismes réclament la possibilité d'accueillir les femmes victimes de VBH, au niveau international, qu'elles puissent se réfugier dans un autre pays, notamment le Canada.
- 7- **La nécessité de dénoncer, de parler, d'agir, au-delà des questions de terminologie, d'analyse,** la question des VBH est une réalité, même si le patriarcat la sous-tend et dénoncer le patriarcat n'est pas suffisant.
- 8- **Les femmes concernées doivent pouvoir bénéficier d'un accès aux ressources disponibles,** d'une protection, d'un hébergement et d'une intervention appropriés, dans la durée, lesquels impliquent un travail avec plusieurs acteurs, en transversalité, en montant **des partenariats qui doivent s'appuyer sur une éthique rigoureuse, qui ne stigmatise pas, qui assure la confidentialité absolue.**
- 9- **Besoin aussi de se rencontrer régulièrement entre intervenant-e-s, entre femmes,** d'échanger sur les pratiques, les outils. Créer une banque de données, recenser des études de cas (réussies et non réussies)...

Il n'est pas possible de conclure complètement dans le cadre de ce rapport provisoire, mais les observations que nous avons pu faire, les collaborations qui ont pu naître entre les membres du comité multisectoriel sur les VBH de la TCRI, des intervenant-e-s et des femmes des communautés concernées, constituent un appui solide pour le démarrage de la seconde étape, notamment dans les 5 régions de l'étude (Montréal, Laval, Gatineau, Québec et Sherbrooke), par la mise en place de formations-sensibilisations et de collaborations multisectorielles, sur l'année en cours.

Par ailleurs, il faut rappeler que ce document sera actualisé en continu sur toute la durée du projet et notamment jusqu'à fin juin 2015. L'approche régionale, la stratégie multi-organismes seront enrichies au fur et à mesure des avancées et des informations recueillies.

Ce que l'on doit retenir c'est que sur l'ensemble des régions rencontrées et à Montréal, on est encore assez peu informé et encore assez démunis en termes de d'information et de formation, pour détecter et agir efficacement sur la problématique spécifique des VBH. Néanmoins, il existe partout une volonté de comprendre et d'agir, car les VBH en tant que telles, bien que non identifiées clairement, apparaissent comme nécessitant une approche et une intervention spécifiques.

Les différents points de vue exprimés bien que parfois différents, convergent sur la nécessité de s'unir pour faire face à ce type de violences.

Sur plusieurs aspects, outre l'information, l'intervention, mais aussi la sécurité et les droits, les recommandations des femmes rejoignent celles des membres du comité multidisciplinaire et intersectoriel de la TCRI, et apportent aussi une demande de prise en compte de la situation des hommes de leur communauté, qui ont besoin d'être aidés.

Quelques organismes font figure de précurseurs dans le domaine, et ce n'est pas une surprise de constater qu'il s'agit soit d'organismes qui interviennent déjà dans le champ des violences conjugales et familiales (Bouclier d'Athéna, Calacs, Fédération des Maisons d'hébergement), soit encore plus directement dans le champ de la protection (DPJ, Centres jeunesse de Montréal et Services de polices locaux) lesquels sont sollicités régulièrement pour intervenir dans des situations de violences conjugales ou familiales. La Police dans ce domaine s'engage à côté des acteurs de l'éducation, notamment à Gatineau, et elle forme aussi ses policiers pour mieux intervenir dans des situations de violences familiales et conjugales (Montréal, Laval, Québec, Gatineau).

Le réseau des acteurs de l'éducation apparaît partout en première ligne, confronté à la problématique des VBH, notamment les mariages forcés, mais pas seulement, et des initiatives intéressantes se font jour qui méritent d'être suivies et encouragées (Collège Rosemont et École Lavoie à Montréal, mais aussi en régions avec le réseau des ICSI et certains réseaux de prévention (Sherbrooke et Gatineau).

La question de la situation des femmes, de leur isolement, en particulier celles en situation de parrainage, la barrière de la langue parfois pour se comprendre, le besoin d'interprètes impartiaux qui ne prennent pas partie pour la communauté contre la victime est revenu régulièrement.

L'enjeu c'est aussi et surtout, la sensibilisation et l'éducation des jeunes générations qui passe par l'école et la formation des enseignants, mais par celle des parents aussi qui ont besoin d'être sensibilisés. Le dialogue donne des résultats (À Gatineau, un cas de mariage forcé a pu être évité sans drame, avec la famille de la jeune fille concernée).

Enfin, la question de savoir s'il vaut mieux parler de violences basées sur l'honneur ou simplement de violences patriarcales n'est qu'en apparence contradictoire, car les VBH font partie du système patriarcal, mais possèdent néanmoins des caractéristiques propres, qui doivent être prises en considération.

Le moment semble venu à partir de la prise de conscience liée à l'affaire Shafia, des études et publications qui ont suivi, des exemples d'intervention au niveau canadien (SALCO en Ontario et la GRC à Edmonton), à la lumière de nos propres interventions et rencontres à Montréal et en régions, ainsi que des exemples ailleurs dans le monde et notamment en Europe, d'agir ensemble pour protéger et intervenir auprès des victimes de VBH.

Références utilisées

Conseil du Statut de la Femme - CSF (2013). *Les crimes d'honneur : de l'indignation à l'action*. Yolande GEADAH, auteure principale. <http://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-les-crimes-dhonneur-de-lindignation-a-laction.pdf>

Conseil de l'Europe (2009). *L'urgence à combattre les crimes dits « d'honneur »*. Rapport de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, soumis par John Austin (Royaume Uni).

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Mutilation génitale féminine, excision. http://www.unicef.org/french/protection/index_genitalmutilation.html

Fondation Surgir (2012). *Combattre les crimes au nom de l'honneur en Europe*. <http://www.surgir.ch/userfiles/file/surgir-brochure-crime-honneur-fr.pdf>

Gendarmerie Royale du Canada (GRC). *Violence fondée sur l'honneur en Occident*. <http://www.rcmp-grc.gc.ca/gazette/vol75no4/cover-dossier/violence-fra.htm>

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. *Violence liée à l'honneur. Comment y faire face en tant que professionnel ?* Bruxelles. Belgique. 2013. https://www.besafe.be/sites/besafe.localhost/files/kcp/projecten/AstridNeve/1302665_brochure_eerg_fr.pdf

Institut pour l'égalité des hommes et des femmes. Chap. 3 et 4. Etude phénoménologique scientifique de la violence liée à l'honneur en Belgique- Rapport final. 2011.

Onu Femmes. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. <http://www.un.org/fr/women/endviolence/situation.shtml>

Organisation Mondiale de la Santé (OMS). La violence à l'encontre des femmes. <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs239/fr/>

Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec. *Entrevues de femmes victimes ou témoins de violences basées sur l'honneur*. 2013-2014. Montréal.

SALCO, South Asian legal Clinic of Ontario. <http://www.salco.on.ca/sw00as2.html>

Sénat France (2010). « Mariages forcés et crimes dits d'honneur ». Actes du colloque organisé le lundi 8 mars 2010 à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Rapport d'information. Sénat, Paris. <http://www.senat.fr/rap/r09-408/r09-40811.html>

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI). Journées de réflexion, *Les violences basées sur l'honneur (VBH). Comprendre pour Agir*. 23 et 24 avril 2014. Montréal.

Citations tirées des Journées de réflexion, *Les violences basées sur l'honneur (VBH). Comprendre pour Agir*. 23 et 24 avril 2014. Montréal.

ANNEXE

Tableau de Synthèse de la répartition des champs d'intervention et des thématiques des 3 organismes travaillant sur la problématique des VBH : TCRI – Bouclier d'Athéna -CSAI

Organismes	Champs d'intervention	Partenaires directs	Thèmes des productions et des rencontres publiques
TCRI	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des besoins au niveau local et provincial (Montréal et 5 villes du Québec) • Recueil de témoignages de femmes partie-prenantes • Actions de sensibilisation et de formation auprès des acteurs institutionnels au niveau local et régional • Créer des partenariats entre régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité intersectoriel de la TCRI dont BA et CSAI • Acteurs institutionnels à Montréal et institutionnels et de terrain en régions • Les réseaux de femmes des communautés concernées pour la collecte de témoignages 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre élargie des 23 et 24 avril 2014 : faire connaître la problématique et évaluer les besoins • Production d'un répertoire des pratiques • Production d'un outil de formation des intervenant(e)s
CSAI	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des besoins et des pratiques prometteuses. (Portrait de la réalité terrain et des besoins des intervenant(e)s dans 5 arrondissements de Montréal) • Évaluation des besoins et des pratiques prometteuses. (Rencontres et témoignages de femmes concernés par l'enjeu.) • Favoriser l'échange (informations, connaissances, besoins) entre les organismes, les intervenants et les femmes concernés par l'enjeu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité intersectoriel de la TCRI dont BA • Organismes et intervenants de Montréal. • Les femmes et filles concernées par l'enjeu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Forum en automne 2014 : -Présenter un portrait de la réalité terrain au niveau de l'intervention et des femmes concernées par l'enjeu. -Présenter et concerter sur des stratégies prometteuses, qui répondent aux besoins des femmes et des intervenants. • Mise sur pied d'un projet pilote à partir d'une stratégie priorisé, avec les acteurs du milieu et les participantes intéressés.
Bouclier d'Athéna	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de terrain (prévention, détection, intervention, formation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du comité aviseur du BA • Comité intersectoriel TCRI, dont CSAI • Organismes de terrain (sans limites de secteur géographique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Colloque de synthèse au printemps 2015, du projet du BA et des initiatives • Voir aussi les outils mis en place auparavant : site internet, brochures, réseau de vigilantes...

